

Adresse du juge civil

Choisissez un élément.



Requête commune de divorce avec accord partiel
(art. 112 CC et 286 ss CPC)

FORMULAIRE ET PIECES JUSTIFICATIVES

A ENVOYER

EN 2 EXEMPLAIRES

1. Partie requérante A

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nationalité :

Langue :

Traduction/interprète nécessaire : ☐ oui ☐ non

Nom et adresse du (de la) curateur(trice) + article de la mesure :

1.1. Information préalable à la procédure¹

☐ A participé à la séance d'information « Se séparer dans le respect de l'enfant »

en date du :

☐ Participera à la séance d'information « Se séparer dans le respect de l'enfant »

en date du :

1.2. Mandataire de la partie requérante A

Nom de l'Etude :

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

¹ Si vous n'y avez pas participé ou ne vous êtes pas encore inscrit, nous vous invitons à le faire. Vous trouverez le lien pour l'inscription sur le site internet de l'Etat de Fribourg à l'adresse suivante : www.fr.ch/consensus-parental.

2. Partie requérante B

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nationalité :

Langue :

Traduction/interprète nécessaire : ☐ oui ☐ non

Nom et adresse du (de la) curateur(trice) + article de la mesure :

2.1. Information préalable à la procédure

- ☐ A participé à la séance d'information « Se séparer dans le respect de l'enfant »
en date du :

2.2. Mandataire de la partie requérante B

Nom de l'Etude :

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

3. Mariage

Date :

Lieu :

4. Séparation

a) Existe-t-il un jugement ou une convention de

mesures protectrices de l'union conjugale : ☐ oui ☐ non

Si oui, rendu ou ratifiée en date du :

par l'autorité suivante :

b) Les époux vivent-ils séparés : ☐ oui ☐ non

Si oui, date de la séparation de fait des époux :

5. Enfant(s)

a) Enfant commun : ☐ oui ☐ non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : ☐ conjointe ☐ Parent A ☐ Parent B

Degré de scolarité :

Etablissement scolaire :

b) Enfant commun : ☐ oui ☐ non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : ☐ conjointe ☐ Parent A ☐ Parent B

Degré de scolarité :

Etablissement scolaire :

c) Enfant commun : ☐ oui ☐ non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : ☐ conjointe ☐ Parent A ☐ Parent B

Degré de scolarité :

Etablissement scolaire :

d) Enfant commun : ☐ oui ☐ non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : ☐ conjointe ☐ Parent A ☐ Parent B

Degré de scolarité :

Etablissement scolaire :

e) Enfant commun : ☐ oui ☐ non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : ☐ conjointe ☐ Parent A ☐ Parent B

Degré de scolarité :

Etablissement scolaire :

f) Enfant commun : ☐ oui ☐ non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : ☐ conjointe ☐ Parent A ☐ Parent B

Degré de scolarité :

Etablissement scolaire :

g) Enfant commun : ☐ oui ☐ non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : ☐ conjointe ☐ Parent A ☐ Parent B

Degré de scolarité :

Etablissement scolaire :

6. Modalités de prise en charge actuelles de(s) l'enfant(s) commun(s)

6.1. Existe-t-il une décision judiciaire qui organise les modalités de prise en charge de(s) l'enfant(s) chez chacun des parents ?

☐ Oui, laquelle :

☐ Non : modalités réglées à l'amiable

6.2. Les modalités de la prise en charge fixées par décision judiciaire, respectivement à l'amiable sont-elles toujours appliquées ?

☐ Oui

☐ Non : Depuis combien de temps et pourquoi ?
(255 caractères max.)

Quelles sont les modalités de prise en charge actuelles ?

Des enfants² :

Semaine 1

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soir							
Nuit							

Partie requérante A : **A**

Partie requérante B : **B**

Tiers : **T**

Semaine 2

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soir							
Nuit							

Partie requérante A : **A**

Partie requérante B : **B**

Tiers : **T**

² Précisez à quels enfants les modalités de prise en charge s'appliquent au moyen des lettres a) à g) lorsque celles-ci ne sont pas identiques pour tous. Vous trouverez des formulaires supplémentaires « Modalités de prise en charge actuelle de(s) l'enfant(s) » sur le site de l'Etat de Fribourg, à l'adresse suivante : www.fr.ch/consensusparental.

6.3. Taux d'activité de la partie requérante A : %

Jours travaillés

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soirée							
Nuit							

6.4. Taux d'activité de la partie requérante B : %

Jours travaillés

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soirée							
Nuit							

7. Situations financières

7.1. Situation financière de la partie requérante A

7.1.1. Revenus mensuels

Revenu net, sans allocations familiales / Bénéfice mensuel CHF

Salaire versé : ☐ 12x/an ☐ 13x/an

Autres revenus (bonus, revenus locatifs, rentes, etc.) CHF

Contribution(s) d'entretien perçues CHF

En faveur de :

Eventuel revenu hypothétique CHF

Total CHF

7.1.2. Charges mensuelles

Base mensuelle selon normes OPF ³	CHF
--	-----

Partie requérante A locataire :

Loyer, charges incluses	CHF
-------------------------	-----

Partie requérante A propriétaire :

Intérêts hypothécaires	CHF
------------------------	-----

Frais de chauffage	CHF
--------------------	-----

Impôt foncier	CHF
---------------	-----

Consommation d'eau	CHF
--------------------	-----

Taxe d'épuration	CHF
------------------	-----

Assurance bâtiment + ECA bâtiment	CHF
-----------------------------------	-----

Frais d'entretien (moyenne)	CHF
-----------------------------	-----

Part au logement des enfants à déduire ⁴	CHF
---	-----

Prime d'assurance-maladie obligatoire (LAMal)	CHF
---	-----

Subside	./.	CHF
---------	-----	-----

Frais médicaux réguliers non remboursés	CHF
---	-----

Frais indispensables à l'acquisition du revenu :

Frais de transport	CHF
--------------------	-----

Frais de repas	CHF
----------------	-----

Nombre de repas pris à l'extérieur :

Frais d'exercice du droit de visite	CHF
-------------------------------------	-----

Contribution(s) d'entretien à charge	CHF
--------------------------------------	-----

³ Pour une personne vivant seule : CHF 1'200.- / Pour une personne seule avec enfant(s) : CHF 1'350.- / Pour un couple marié ou en partenariat, avec ou sans enfant(s) : CHF 1'700.-, ce qui représente un montant de CHF 850.- par conjoint/partenaire.

⁴ 20% pour un enfant, 30% pour deux enfants, 40% pour 3 enfants et plus ; pour compléter ce montant, il faut au préalable remplir la catégorie « Situation financière de l'enfant », pour chaque enfant commun ou non commun, et plus particulièrement le point « Participation aux frais de logement du parent gardien » qui se trouve dans « Frais directs mensuels » (7.3.2).

Versée(s) en faveur de :

Frais d'enfant(s) d'un autre lit dont la partie requérante A a la garde CHF

Sous-total CHF

Impôts CHF

Prime d'assurance-maladie complémentaire (LCA) CHF

Frais de télécommunication CHF

3^{ème} pilier 3A pour indépendants ne cotisant pas au 2^{ème} pilier CHF

Autres frais CHF

Epargne CHF

Sous-total CHF

Total CHF

7.2. Situation financière de la partie requérante B

7.2.1. Revenus mensuels

Revenu net, sans allocations familiales / Bénéfice mensuel CHF

Salaire versé : ☐ 12x/an ☐ 13x/an

Autres revenus (bonus, revenus locatifs, rentes, etc.) CHF

Contribution(s) d'entretien perçues CHF

En faveur de :

Eventuel revenu hypothétique CHF

Total CHF

7.2.2. Charges mensuelles

Base mensuelle selon normes OPF ⁵	CHF
--	-----

Partie requérante B locataire :

Loyer, charges incluses	CHF
-------------------------	-----

Partie requérante B propriétaire :

Intérêts hypothécaires	CHF
------------------------	-----

Frais de chauffage	CHF
--------------------	-----

Impôt foncier	CHF
---------------	-----

Consommation d'eau	CHF
--------------------	-----

Taxe d'épuration	CHF
------------------	-----

Assurance bâtiment + ECA bâtiment	CHF
-----------------------------------	-----

Frais d'entretien (moyenne)	CHF
-----------------------------	-----

Part au logement des enfants à déduire ⁶	CHF
---	-----

Prime d'assurance-maladie obligatoire (LAMal)	CHF
---	-----

Subside	./.	CHF
---------	-----	-----

Frais médicaux réguliers non remboursés	CHF
---	-----

Frais indispensables à l'acquisition du revenu :

Frais de transport	CHF
--------------------	-----

Frais de repas	CHF
----------------	-----

Nombre de repas pris à l'extérieur :

Frais d'exercice du droit de visite	CHF
-------------------------------------	-----

Contribution(s) d'entretien à charge	CHF
--------------------------------------	-----

⁵ Pour une personne vivant seule : CHF 1'200.- / Pour une personne seule avec enfant(s) : CHF 1'350.- / Pour un couple marié ou en partenariat, avec ou sans enfant(s) : CHF 1'700.-, ce qui représente un montant de CHF 850.- par conjoint/partenaire.

⁶ 20% pour un enfant, 30% pour deux enfants, 40% pour 3 enfants et plus ; pour compléter ce montant, il faut au préalable remplir la catégorie « Situation financière de l'enfant », pour chaque enfant commun ou non commun, et plus particulièrement le point « Participation aux frais de logement du parent gardien » qui se trouve dans « Frais directs mensuels » (7.3.2).

Versée(s) en faveur de :

Frais d'enfant(s) d'un autre lit dont la partie requérante B a la garde CHF

Sous-total CHF

Impôts CHF

Prime d'assurance-maladie complémentaire (LCA) CHF

Frais de télécommunication CHF

3^{ème} pilier 3A pour indépendants ne cotisant pas au 2^{ème} pilier CHF

Autres frais CHF

Epargne CHF

Sous-total CHF

Total CHF

7.3. Situation financière de l'enfant (formule supplémentaire si plusieurs enfants)⁷

Prénom de l'enfant :

7.3.1. Revenus / apports mensuels

Allocations familiales ou de formation professionnelle	CHF
Rentes	CHF
Contribution d'entretien	CHF
Autre revenu (salaire d'apprenti, etc.)	CHF
Sous-total	CHF

⁷ Vous trouverez le formulaire « Situation financière de l'enfant » sur le site de l'Etat de Fribourg, à l'adresse suivante : www.fr.ch/consensus-parental.

7.3.2. Frais directs mensuels

Base mensuelle selon normes OPF ⁸	CHF
Participation aux frais de logement du parent gardien ⁹	CHF
Prime d'assurance-maladie obligatoire (LAMal)	CHF
Subside	./.
Frais médicaux réguliers non remboursés	CHF
Frais de formation/écolage	CHF
Frais de déplacement indispensables	CHF
Frais de repas hors domicile	CHF
Frais de prise en charge par des tiers (frais de garde et cantine)	CHF
Sous-total	CHF
Prime d'assurance-maladie complémentaire (LCA)	CHF
Autres frais	CHF
Sous-total	CHF
Total (7.3.2-7.3.1)¹⁰	CHF

⁸ Pour un enfant jusqu'à 10 ans : CHF 400.- (CHF 200.- en cas de garde alternée) ; pour un enfant dès 10 ans révolus : CHF 600.- (CHF 300.- en cas de garde alternée).

⁹ 20% pour un enfant, 30% pour deux enfants, 40% pour 3 enfants et plus.

¹⁰ Il faut soustraire les « Revenus/apports mensuels » (7.3.1) des « Frais directs mensuels » (7.3.2), ce qui permet d'obtenir le montant de l'entretien convenable de l'enfant mineur.

7.3.3. Motifs justifiant de déroger à un éventuel partage de l'excédent

(255 caractères max.)

8. Médiation familiale et/ou soutien à la coparentalité

Une médiation familiale et/ou un soutien à la coparentalité ont-ils été entrepris ?

☐ oui ☐ non

La partie requérante A peut-elle envisager de bénéficier d'un accompagnement conjoint avec l'autre partie (médiation familiale et/ou soutien à la coparentalité) durant cette procédure de séparation ?

☐ oui ☐ non (s'il existe des contre-indications, à préciser)

(255 caractères max.)

La partie requérante B peut-elle envisager de bénéficier d'un accompagnement conjoint avec l'autre partie (médiation familiale et/ou soutien à la coparentalité) durant cette procédure de séparation ?

☐ oui ☐ non (s'il existe des contre-indications, à préciser)

(255 caractères max.)

9. Mesures d'instruction particulières proposées

☐ Par les parties requérantes A et B

☐ Par la partie requérante A

☐ Par la partie requérante B

☐ Aucune

☐ Par les parties requérantes A et B

☐ Par la partie requérante A

☐ Par la partie requérante B

☐ Rapport ciblé du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

Sur quelle(s) question(s) ? (Points précis uniquement, pas d'enquête complète)

1.

2.

Pourquoi ?

(255 caractères max.)

☐ **Demande d'exécution de cette mesure en instruction superprovisionnelle**

(avant audition des parties)

Pourquoi ?

(255 caractères max.)

☐ Par les parties requérantes A et B

☐ Par la partie requérante A

☐ Par la partie requérante B

☐ Expertise pédopsychiatrique

Pourquoi ?

(255 caractères max.)

10. Régime matrimonial

10.1. Type de régime matrimonial

Existe-t-il un contrat de mariage ?

☐ Oui

☐ Non

Le régime matrimonial des époux est la :

☐ Participation aux acquêts (régime ordinaire)

☐ Communauté des biens

☐ Séparation des biens

Existe-t-il une décision judiciaire ou administrative qui a modifié le régime matrimonial ?

☐ Non

☐ Oui : Rendue par quelle autorité :

A quelle date :

10.2. Structure patrimoniale et masses

Liste des biens des époux :

BIENS COMMUNS/ACQUÊTS

Type de bien	Valeur	Appartient à *

* Partie requérante A : **A**

Partie requérante B : **B**

En commun : **C**

BIENS PROPRES

Type de bien	Valeur	Appartient à *

* Partie requérante A : **A**Partie requérante B : **B**En commun : **C****DETTES**

Type de dette	Valeur	Dû par *

* Partie requérante A : **A**Partie requérante B : **B**En commun : **C**

11. Avoirs de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP)

- a) La partie requérante A a-t-elle accumulé des avoirs de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) pendant la durée du mariage ?

☐ Non

☐ Oui : les avoirs sont déposés auprès de l'institution suivante :

- b) La partie requérante A bénéficie-t-elle d'une rente LPP ?

☐ Non

☐ Oui : d'un montant de CHF :

servie par l'institution suivante :

- c) La partie requérante B a-t-elle accumulé des avoirs de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) pendant la durée du mariage ?

☐ Non

☐ Oui : les avoirs sont déposés auprès de l'institution suivante :

- d) La partie requérante B bénéficie-t-elle d'une rente LPP ?

☐ Non

☐ Oui : d'un montant de CHF :

servie par l'institution suivante :

12. Conclusions

12.1. Prononcé du divorce

Le mariage prononcé le (date) :

par-devant l'Officier d'état civil de (lieu) :

est dissous par le divorce.

12.2. Ratification de la convention partielle

- ☐ Les parties requièrent la ratification de la convention partielle qu'elles ont signée et qui est annexée (pièce 0) pour faire partie intégrante du jugement de divorce à intervenir.

12.3. Points de désaccord

- ☐ Les parties requièrent du/de la Président(e) du Tribunal qu'il ou elle règle les effets du divorce sur lesquels subsiste un désaccord et qu'un délai leur soit imparti ultérieurement pour déposer leurs conclusions motivées sur les points suivants :
 - ☐ Jouissance du domicile conjugal
 - ☐ Autorité parentale sur l'/les enfant(s) mineur(s)
 - ☐ Domicile légal de l'/les enfant(s) mineur(s)
 - ☐ Garde de l'/les enfant(s) mineur(s)
 - ☐ Relations personnelles entre parents et enfant(s) mineur(s)
 - ☐ Contribution(s) d'entretien en faveur de l'/des enfant(s) mineur(s)
 - ☐ Bonification pour tâches éducatives de l'art. 52^{fbis} RAVS
 - ☐ Contribution d'entretien entre époux
 - ☐ Liquidation du régime matrimonial
 - ☐ Partage des avoirs de prévoyance professionnelle (LPP)
 - ☐ Frais judiciaires et dépens

13. Provisio ad litem et assistance judiciaire

Principalement

- ☐ La partie requérante A requiert le versement d'une *provisio ad litem* d'un montant de CHF
- ☐ La partie requérante B requiert le versement d'une *provisio ad litem* d'un montant de CHF

Subsidiairement

- ☐ La partie requérante A requiert le bénéfice de l'assistance judiciaire avec effet au (date)
- ☐ La partie requérante B requiert le bénéfice de l'assistance judiciaire avec effet au (date)

Date :

Signature de la partie requérante A¹¹ :

Signature de la partie requérante B :

¹¹ La signature des deux époux est nécessaire.

14. Pièces à joindre

0. Convention partielle sur les effets accessoires du divorce datée et signée par les deux époux, en original
1. Attestation de participation à la séance d'information ou preuve d'inscription
2. Certificat de famille récent ou, à défaut, acte de mariage et acte de naissance de chaque enfant
3. Décision MPUC ou antérieure en rapport avec le mariage ou la prise en charge des enfants
4. Dernière décision de taxation fiscale
5. Dernière déclaration fiscale
6. Fiches de salaire des six derniers mois et dernier certificat de salaire
7. Résultats des trois derniers boucllements comptables de l'entreprise lorsque la partie requérante ou son représentant légal est un indépendant
8. Attestations relatives aux autres revenus (rentes, location d'immeubles, revenus de titres, aide sociale, chômage, etc.)
9. Jugements ou conventions relatifs aux pensions alimentaires perçues
10. Pièces relatives aux frais de logement (contrat de bail, intérêts des dettes hypothécaires, impôt foncier, chauffage, ECA ménage et habitation, assurance RC privée/ménage et immeuble, etc.)
11. Pièces relatives au montant des primes d'assurance-maladie (LAMal et LCA) et décision relative à d'éventuels subsides
12. Pièces attestant des frais médicaux réguliers non remboursés
13. Pièces relatives aux frais de transport (abonnement des transports publics, leasing, assurance véhicule, facture OCN, etc.)
14. Bordereau d'acomptes d'impôts et attestations relatives à leur paiement régulier
15. Jugements ou conventions relatifs aux pensions alimentaires versées et pièces attestant de leur paiement régulier
16. Tous frais relatifs aux enfants (prime d'assurance-maladie LAMal et LCA, frais médicaux, frais de formation, frais de prise en charge par des tiers, activités extrascolaires)
17. Pièces attestant du revenu des enfants (contrat d'apprentissage, etc.)
18. Pièces relatives aux immeubles en propriété
19. Etat de tous les avoirs bancaires et des titres au jour de la demande
20. Etat des dettes

21. Attestation(s) de l'avoir de prévoyance professionnelle 2^{ème} pilier accumulé par les parties requérantes A et B du jour du mariage au jour de la demande en divorce, avec mention de la faisabilité du partage
22. Contrat de mariage
23. Toutes autres pièces utiles